

Compte rendu de l'Assemblée Générale du vendredi 22 mars 2019

La séance débute à 19h. M. CHASSIN remercie les propriétaires de leur présence, et fait un rappel de l'ordre du jour.

1. RAPPORT FINANCIER

M. GUIDICE présente les comptes pour l'année écoulée, ils sont positifs pour un solde de 9924.3€

Ils représentent les frais de gestion du compte bancaire, le paiement des diverses factures (Saur, frais postaux, les espaces verts, assurance...)

Le cahier des comptes, les factures sont consultables par tous.

Cette année 2 cotisations sont manquantes. Le Président s'en occupe.

Le rapport financier est approuvé à l'UNANIMITE

2. TRAVAUX

- la réparation du grillage (impasse au fond du lotissement) et la pose des 2 rochers a été réalisé. Coût 420€

- Espaces verts : le travail réalisé est correct. L'ensemble des propriétaires semble satisfait. Mrs CHASSIN et GUIDICE notent toutefois que l'augmentation des tarifs est due à la taxe déchetterie.

Le lotissement doit se charger de l'entretien des bassins de rétentions et du nettoyage des « tuyaux de raccordements » l'année dernière des devis onéreux avaient été présentés (3600€ par bassin qui sont au nombre de 3). Cette année, le bureau propose de demander à M. ASTIER d'établir un devis (nettoyage des bassins, curage des tuyaux, remise à niveau, enlèvement de la terre).

Il est voté aussi le maintient de 2 passages (avril-mai / octobre) pour le désherbage et la taille des buissons. On a reporté la taille des arbres pour 2020

Admis à l'UNANIMITE

3. QUESTIONS DIVERSES

- il est demandé à tous les propriétaires d'animaux (chiens notamment) des ramasser leur déjections et de ne pas les laisser aller faire leur « besoin » devant le portail de son voisin... Il en va de même pour les aboiements à longueur de journée, chacun est tenu de faire taire son animal ...

- nos enfants grandissent, on leur demande de limiter les nuisances (vitesse et sonore) avec leur moto... Petit rappel dans un lotissement la vitesse est de 30km /h

- le code de la route s'applique à l'intérieur du lotissement (vitesse et priorité à droite), il est demandé par les propriétaires de l'impasse un 2nd miroir (sous celui déjà installé) afin de sécuriser leur sortie... approuvé à l'UNANIMITE

-il est rappelé à chacun d'avoir du bon sens quand à la sortie des sacs de recyclé (le mardi soir pour un ramassage, le mercredi matin) par mistral les sacs se retrouvent dans les bassins... Il a été demandé un lieu de dépose commune vers le fond du lotissement, approuvé à l'UNANIMITE

- la journée de nettoyage a été renouvelée pour cette année encore, elle est fixée au samedi 18 mai... pelle, râteau, brouette et bonne humeur suivi d'un apéro ...

4. COTISATION

Le montant est maintenu à 100€. Approuvé à l'UNANIMITE

Vous avez jusqu'au 30 juin 2019 pour la régler. Si vous rencontrez des difficultés de paiements vous pouvez vous rapprocher du trésorier, M. GUIDICE. Vous pouvez les déposer dans la boîte aux lettres n°48

En cas de non paiement (oubli) une première relance est lancée à titre amical. En cas de non réponse une 2nde relance sera faite par voie officielle LRAR aux frais du propriétaire concerné.

5. RENOUELEMENT DU BUREAU

Démission du Président, il est proposé à l'assemblée de se positionner sur les postes du bureau si l'un d'entre eux le souhaite...

M. MAS, suppléant l'année précédente, lui succède.

M. GUIDIDE, trésorier

Mme RANC, secrétaire

La séance est levée à 20h15 par M. CHASSIN, un apéro est offert pour présenter les nouveaux propriétaires

M^R MAS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping stroke that loops back to cross itself, with the initials 'M^R MAS' written above it.